

COMMUNE DE MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY



Chemiré sur Sarthe



Le 11 janvier 2021 à 19h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 05/01/2021 – Nombre de membres 29 – Présents 23

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle,
GUERY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
ALLARD Mickaël, DELUK-DE BUYSSCHER Véronique, de RICHEMONT Xavier, ETOURNEAU
Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, KAHN
Gilbert, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel, conseillers
municipaux.

Absents ayant donné procuration : DAVY Jean-Luc (pouvoir à CARDOEN Jean-Marie), CLEMOT
Dany (pouvoir à MOGUET Françoise), LANGLAIS Hélène (pouvoir à LECOURT Sylvie), RENAULT
Alexandra (pouvoir à LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine)

Absente excusée : DUPUIS Virginie

Absent : de MIEULLE Roger

Monsieur Denis MARTIN a été désigné comme secrétaire de séance

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2021

1) ADOPTION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020 :

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020.

2) PARTICIPATION 2021 AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES DE LA COMMUNE :

Le conseil municipal accepte la signature des conventions de versement des contributions 2021 pour les OGEC des écoles privées de la commune :

Les participations qui seront versées par la commune seront les suivants :

DAUMERAY : 67.474,78 € (enfants classes élémentaires : 41, enfants classes maternelles : 29)

MORANNES : 45.515,63 € (enfants classes élémentaires : 29, enfants classes maternelles : 19)

Pour information : ces contributions sont calculées sur la base du coût moyen d'un élève des écoles publiques de la commune année scolaire 2019-2020

(Coûts moyens 2019-2020 : élémentaire : 611,81 €, maternelle : 1.461,74 €).

3) CCALS – CONVENTION DE GESTION DE SERVICES POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE ENTRETIEN DES CIRCUITS PDIPR :

Le conseil municipal accepte la convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « Entretien des circuits PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) » passée entre la commune et la CCALS. Cette convention met notamment en place le principe du paiement par la commune des opérations d'entretien des sentiers et de remboursement de ce coût d'entretien par la CCALS à la commune.

4) PERSONNEL COMMUNAL – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE DU CENTRE DE GESTION DE MAINE ET LOIRE :

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune, pour trois années à compter du 1^{er} janvier 2021, au contrat d'assurance groupe proposé par le Centre de Gestion du Personnel Communal de Maine et Loire.

Monsieur le Maire est autorisé à signer cette adhésion.

5) PROJET D'EXTENSION DU RESEAU D'IRRIGATION :

Un exposé est effectué par M. Noël CHERBONNIER sur le projet d'extension du réseau d'irrigation de la commune.

6) PRESENTATION ET CHOIX DU NOUVEAU LOGO DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal accepte le logo suivant qui figurera sur tous les documents et courriers de la commune :



Fait à Morannes sur Sarthe – Daumeray
Affichage le 18 janvier 2021.

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN

